



## Compte-rendu Réunion Commission Prison du 5 novembre 2020

Pilote : Jean-Luc BOUSSARD

### Présent-es (13) :

BARBIER Christine (Médecin de Santé Publique)  
BRIANT-TERLET Otto (Chargé de mission Santé Publique Corevih IDF Est)  
BOUSSARD Jean-Luc (Médecin retraité CH Melun et USMP sud-francilien)  
CARTON Béatrice (PH – Chef de service USMP Bois d’Arcy)  
GRUWE Gueric (Responsable pôle prévention-santé Association AREMEDIA)  
IMBERT Geneviève (Coordinatrice administrative Corevih IDF Est)  
JAUDON Mélanie (Directrice - Actions Traitements)  
JAUMALLY Dalila (IDE – Caarud Boréal)  
MAILHOL Anatole (Animateur d’action Association AIDES)  
NGUYEN Rose (Gynécologue accoucheur MAF Fleury Mérogis)  
NOUIOUAT Ridha (Responsable milieu carcéral Association SIDACTION)  
ROZENBAUM Willy (Président Corevih IDF Est)  
VALANTIN Marc-Antoine (Président COREVIH IDF Centre – Responsable USMP Fleury Mérogis)

### Excusé-es :

ROSATI Cristina (Comité des Familles, Journaliste)  
FAC Catherine (Hôpital Bicêtre, médecin)  
BOUCHARD Isabelle (UCSA Fresnes, médecin)  
SILBERMANN Benjamin (UCSA Cochin, médecin)

Compte-rendu : BRIANT-TERLET Otto (Chargé de mission Santé Publique Corevih IDF Est)

---

### **Ordre du jour :**

- 1/ Projet d'étude épidémiologique
- 2/ TPE en prison
- 3/ Avis du CNS Traitement Hépatite C en prison
- 4/ Questions diverses

---

### **1. TPE en prison**

**Objectif de cette action :** prescrire le TPE en prison à hauteur des besoins.

Résultats du questionnaire du groupe de travail Inter-Corevih Formation au TPE :

Nombre d'Unités sanitaires en milieu pénitentiaires (USMP) répondantes : 2

Contenu des réponses : Demande de formation au TPE

**Nouvel objectif intermédiaire (1)** : construire une formation contenant deux modules.

Description des deux modules de formation :

- Un module informatif : faire connaître le TPE aux détenu-es, personnels soignants et personnels pénitentiaires ;
- Un module Référentiel de prescription du TPE à destination des prescripteurs-trices.

**Nouvel objectif intermédiaire (2)** : Rendre accessible le TPE dans les établissements pénitentiaires.

→ *Actions intermédiaires*:

- Consulter les USMP pour cerner à quel niveau se situent les blocage ;
- Décomposer la chaîne d'accès au TPE pour adresser un questionnaire aux USMP.

*Pré-requis* : coopération des USMP. Comment créer cette coopération ?

- Privilégier l'entretien de vive voix, plutôt que l'envoi d'un questionnaire à remplir ;
- Cibler des référents dans les USMP.

**Opportunité à saisir** : A la Maison d'arrêt des femmes (MAF) Fleury Mérogis, ouverture prochaine d'atelier autour de l'hygiène menstruelle → *Actions* : tester un parcours TPE à la MAF de Fleury.

## 2. Projet d'étude épidémiologique

En 2010, l'enquête PREVACAR a été menée pour évaluer la séroprévalence du VIH et de l'hépatite C (VHC) en milieu carcéral. Depuis aucun chiffre sur la séroprévalence VIH, VHC et hépatite B (VHB) en milieu carcéral. Une décennie plus tard, il est primordial de mettre à jour ces données avec une nouvelle étude.

**Objectif de cette action** : Construire et piloter une stratégie de lutte contre le VIH, VHC et le VHB en milieu carcéral, s'appuyant sur trois piliers : dépistage, traitement en milieu carcéral, suivi à la sortie.

**Nouvel objectif intermédiaire (1)** : Produire des données épidémiologiques sur la séroprévalence du VIH, VHC et VHB

*Hypothèse de recherche* : Epidémie latente VIH et VHC et augmentation VHB.

*Menaces* : Désintérêt des institutions qui se traduit par un sous-investissement humain et financier. Le milieu carcéral, bien qu'il fasse partie dans les textes des cibles prioritaires de la lutte contre le VIH, est dans les faits, particulièrement occulté. Dans son ensemble, l'ARS fait preuve de désintérêt vis-à-vis de la santé de cette population. Par conséquent, si une enquête est menée, elle ne peut se faire qu'avec des moyens très limités, et en anticipant la faisabilité pour les personnes qui sont sur le terrain.

→ *Actions intermédiaires* :

- Définir des variables et construire un tableau à transmettre aux USMP ;
- Prévenir en amont les USMP de la période de relevé des données et des variables qui seront demandées, pour qu'elles puissent anticiper, cela afin de favoriser leur taux de réponse ;
- Rassembler les chiffres de 2019 ou 2018 déjà collectés par les COREVIH de l'Île-de-France.

**Information** : Une équipe de recherche va prochainement étudier la séroprévalence en milieu carcéral du SARS-Cov2, avec des moyens financiers très élevés. La demande a été faite de combiner à cette étude une évaluation des prévalences de l'hépatite B et C et du VIH, mais cette demande a été refusée.

### **3. Avis du CNS Traitement Hépatite C en prison**

*Impression générale* : des recommandations qui se répètent depuis une décennie, mais intérêt de ces recommandations car elles sont portées par une instance reconnue et légitime.

**Objectif de l'action (1)** : Améliorer l'accessibilité des préservatifs en milieu carcéral

*Contexte* : La DAP refuse qu'en milieu carcéral, des préservatifs soient mis à disposition ailleurs que dans les USMP.

→ *Actions intermédiaires* :

- Rassembler des informations sur la situation de la mise à disposition des préservatifs dans les autres régions de France ;
- Développer un plaidoyer auprès de la DAP.

**Objectif de l'action (2)** : Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge du VIH en milieu carcéral

**Nouvel objectif intermédiaire** : Coordonner l'action des intervenants extérieurs (CSAPA et Caarud et associations de lutte contre le VIH) avec celle des USMP en matière de lutte contre le VIH et VHC, notamment sur la réalisation de TROD

→ *Actions intermédiaires* :

- Demander à l'ARS une liste des CSAPA, Caarud et associations de lutte contre le VIH déjà habilités à intervenir en milieu carcéral, avec les établissements pénitentiaires dans lesquels ils interviennent;
- Demander à l'ARS de transmettre aux USMP les rapports d'activités annuels des associations de lutte contre le VIH qui interviennent dans leurs établissements, notamment pour obtenir des données d'activité sur le nombre de TROD ;
- Demander à l'ARS d'informer les USMP concernées, à chaque fois qu'une nouvelle association reçoit le droit d'intervenir dans leur établissement
- A partir des données transmises par l'ARS, établir une cartographie des partenariats pour apprécier la couverture territoriale, améliorer la coordination et soutenir au besoin le déploiement de nouveaux partenariats, ancrés dans une perspective territoriale.

**Prochaine Commission Prisons du COREVIH IDF Est**  
**Jeudi 7 janvier 2021 de 14h30 à 17h**